RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Copie certifiée conforme à l'original

SOCRAM BANQUE

-:-:-

Société Anonyme au capital de 70 000 000 €
Siège Social : [redacted]
RCS Niort : 682 014 865

-:-:-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE ASSEMBLEE GENERALE MIXTE A TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 10 MAI 2022

Le 10 mai 2022 à 9h30, les actionnaires de SOCRAM BANQUE, Société anonyme au capital de 70 000 000 euros, divisé en 3 500 000 actions de 20 euros, dont le siège social est 2 rue du 24 Février à Niort (79000), immatriculée au RCS de Niort, sous le numéro 682 014 865, se sont réunis au siège social, en Assemblée générale mixte, à titre ordinaire et extraordinaire, sur convocation du Président du Conseil d'administration en date du 26 avril 2022.

[...]

- Nomination de Monsieur Emmanuel Benoist, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,
- Renouvellement de Monsieur Laurent Cazebonne, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

[...]

Douzième résolution
L'Assemblée Générale, en application de l'article 26 I des statuts et sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices, le cabinet PricewaterHouseCoopers Audit sis [redacted] Ce nouveau mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Treizième résolution
L'Assemblée Générale, en application de l'article 26 I des statuts et sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices, la S.A Groupe Y Audit sis [redacted]
Ce nouveau mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article 26 I des statuts et sur proposition du Conseil d'administration, nomme, pour une durée de six exercices, Monsieur Emmanuel Benoist domicilié [redacted] en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant. Ce nouveau mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article 26 I des statuts et sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle, pour une durée de six exercices, Monsieur Laurent Cazebonne domicilié [redacted] en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant. Ce nouveau mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]